

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission : 22/12/2009. Date de révision : 25/01/2023. Remplace la version du : 22/10/2021. Version : 13.1

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise****1.1. Identifiant du produit**

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	RIDEX PLUS MTF 75W-80 GL-5
Code produit	P40111-RID001
Groupe du produit	Mélange

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'utilisation principale	Utilisation industrielle, utilisation professionnelle, utilisation par les consommateurs
Spécifications pour un usage industriel/professionnel	Utilisation non dispersive Utilisé dans des systèmes fermés
Fonction ou catégorie d'utilisation	Lubrifiants et additifs

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**

RIDEX GmbH	Josef-Orlopp-Strasse 55 10365 Berlin, Germany	www.ridex.eu info@ridex.de	+49 302 202 72 34
------------	--	-------------------------------	-------------------

**1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence**

Numéro d'urgence : +32 70 245 245 Belgian Anti-Poison Centre, Bruynstraat 1, 1120 Brussels

**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3, H412

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

**Effets physiochimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Mention d'avertissement (CLP)	–
Mentions de danger (CLP)	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P501 : Jeter le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

**2.3. Autres risques**Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes, ou n'est pas identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

**SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients****3.1. Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

Commentaires	Les huiles minérales contenues dans le produit contiennent < 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)
--------------	---

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Polysulphides, di-tert-Bu	N° CAS : 68937-96-2 N° CE : 273-103-3 N° REACH : 01-2119540515-43	1-4,5	Skin Sens. 1B, H317 Chronique aquatique 3, H412
Produits de réaction de bis(4-méthylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched)	N° CE : 931-384-6 N° REACH : 01-2119493620-38	0,1-0,9	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Chronique aquatique 2, H411

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
(Z)-N-octadecenylpropane-1,3-diamine	N° CAS : 7173-62-8 N° CE : 230-528-9 N° REACH : 01-2119487002-46	0,1-0,15	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines	N° CAS : 1213789-63-9 N° CE : 627-034-4 N° REACH : 01-2119473797-19	0,01-0,015	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

**Limites de concentration spécifiques :**

Nom	Identifiant du produit	Limites de concentration spécifiques
Polysulphides, di-tert-Bu	N° CAS : 68937-96-2 N° CE : 273-103-3 N° REACH : 01-2119540515-43	(46 ≤ C < 100) Skin Sens. 1B, H317
Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl) dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched)	N° CE : 931-384-6 N° REACH : 01-2119493620-38	(9,39 ≤ C < 100) Skin Sens. 1, H317 (50 ≤ C < 100) Eye Dam. 1, H318 (50 ≤ C < 100) Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16.

## SECTION 4 : Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	Ne devrait pas nécessiter de mesures de premiers secours.
Premiers soins après contact avec la peau	Lavez la peau avec un savon doux et de l'eau.
Premiers soins en cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement à l'eau claire pendant 10 à 15 minutes.
Premiers soins après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincez la bouche. Consultez immédiatement un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Symptômes/effets après inhalation	Ne devrait pas présenter de risque significatif d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	Ne devrait pas présenter de risque significatif pour la peau dans les conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après un contact avec les yeux	Ne devrait pas présenter de risque significatif de contact avec les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	Ne devrait pas présenter de risque significatif d'ingestion dans les conditions normales d'utilisation.

**4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau, mousse, poudre, produit chimique sec.
Moyens d'extinction inappropriés	N'utilisez pas de jet d'eau puissant.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Mesures de précaution en cas d'incendie	Faire preuve de prudence dans la lutte contre un incendie chimique.
Instructions de lutte contre l'incendie	Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.
Protection pendant la lutte contre l'incendie	Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

**SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

**6.1.1. Pour le personnel non urgent**

Équipement de protection	Porter des vêtements et des gants de protection appropriés.
--------------------------	---

**6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence**

Équipement de protection	Porter des vêtements et des gants de protection appropriés.
--------------------------	---

**6.2. Précautions environnementales**

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Prévenir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour le confinement	Contenir et récupérer un déversement important en le mélangeant à des solides granulaires inertes.
Méthodes de nettoyage	Détergent. Ramasser le liquide répandu dans un matériau absorbant (sable, sciure de bois, kieselguhr).
Information sur la commande	La zone de déversement peut être glissante. Utiliser des conteneurs d'élimination appropriés.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter toute exposition inutile. Une ventilation locale et une ventilation générale de la pièce sont généralement nécessaires.
Température de manipulation	< 40 °C
Mesures d'hygiène	Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et lorsque vous quittez le travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr et incompatibilités éventuelles**

Température de conservation	≤ 40 °C
Espace de stockage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

**7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**8.1.2. Procédures de contrôle recommandées**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**8.1.3. Formation de contaminants atmosphériques**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**8.1.4. DNEL et PNEC**

Informations supplémentaires

5 mg/m<sup>3</sup> pour les brouillards d'huile (TWA, 8h-jour de travail) recommandé, basé sur l'ACGIH TLV (Analyse selon la méthode US NIOSH 5026, NIOSH Manual of Analytical Methods, 3rd Edition).**8.1.5. Bande de contrôle**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**8.2.2. Équipement de protection individuelle****Équipement de protection individuelle**

Lunettes de sécurité et gants.

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :****8.2.2.1. Protection des yeux et du visage**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**8.2.2.2. Protection de la peau****Protection de la peau et du corps :**

Aucun vêtement spécial ou équipement de protection de la peau n'est recommandé dans des conditions normales d'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Standard
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	minimum (> 480 min, exposition à long terme)	> 0,35		

**8.2.2.3. Protection respiratoire**
**Protection respiratoire :**

Aucun équipement spécial de protection respiratoire n'est recommandé dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate.

**8.2.2.4. Risques thermiques**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**8.2.3. Contrôle de l'exposition environnementale**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide
Couleur	Marron
L'apparence	Liquide huileux
Odeur	Caractérisée
Seuil d'odeur	Non disponible
Point de fusion	Non disponible
Point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible
Limites d'explosivité	Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible
Point d'éclair	> 180 °C selon ASTM D92
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH	Non disponible
Viscosité, cinématique	50 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Solubilité	Légèrement soluble, le produit reste à la surface de l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K <sub>ow</sub> )	Non disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pression de vapeur	Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	Non disponible
Densité	880 kg/m <sup>3</sup> à 15 °C
Densité relative	Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	Non disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

**9.2. Autres informations****9.2.1. Informations relatives aux classes de danger physique**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune dans des conditions normales.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune donnée disponible.

**10.5. Matériaux incompatibles**

Oxydants forts, acides, bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune dans des conditions normales.

**SECTION 11 : Informations toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé

**(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines (1213789-63-9)**

Oral LD <sub>50</sub> (rat)	1689 mg/kg OCDE 401 - lire ci-contre
-----------------------------	--------------------------------------

Corrosion/irritation de la peau	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
STOT-single exposure	Non classé
STOT-repeated exposure	Non classé

**(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines (1213789-63-9)**

STOT-single exposure	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
----------------------	--

**Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched)**

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel/jour pendant 28 jours (OCDE 407)
-----------------------------	--

**(Z)-N-octadecenylpropane-1,3-diamine (7173-62-8)**

STOT-repeated exposure	Cause des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
------------------------	--

**(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines (1213789-63-9)**

STOT-repeated exposure	Peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
------------------------	--

Risque d'aspiration	Non classé
---------------------	------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>RIDEX PLUS MTF 75W-80 GL-5</b>	
Viscosité, cinématique	50 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C

**11.2. Informations sur les autres risques**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**SECTION 12 : Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu)	Non classé
Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique)	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

**Polysulphides, di-tert-Bu (68937-96-2)**

EC <sub>50</sub> - crustacés [1]	63 mg/l
EC <sub>50</sub> 72 h - algues [2]	> 100 mg/l
EC <sub>50</sub> 96 h - algues [1]	> 10 000 mg/l Slib à 0,1 j

**Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched)**

LC <sub>50</sub> - poisson [1]	24 mg/l à 4 d Oncorhynchus mykiss
LC <sub>50</sub> - poisson [2]	8,5 mg/l Pimephales promelas à 4 jours
EC <sub>50</sub> - crustacés [1]	91,4 mg/l Daphnia magna
EC <sub>50</sub> 96 h - algues [1]	6,4 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC chronique	3,2 mg/l Oncorhynchus mykiss à 4 jours
NOEC chronique (crustacés)	0,12 mg/l Daphnia magna à 21 jours
NOEC chronique (algues)	1,7 mg/l Selenastrum capricornutum à 4 jours

**(Z)-N-octadecenylpropane-1,3-diamine (7173-62-8)**

LC <sub>50</sub> - poisson [1]	> 0,1 mg/l (Brachydanio rerio)
EC <sub>50</sub> - crustacés [1]	> 0,01 mg/l (Daphnia magna)
EC <sub>50</sub> 72 h - algues [1]	> 0,01 mg/l
NOEC chronique (crustacés)	> 0,001 à 21 jours (Daphnia maga)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines (1213789-63-9)</b>	
LC <sub>50</sub> - poisson [1]	0,11 mg/l (Pimephales promelas)
LC <sub>50</sub> - poisson [2]	1,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
LC <sub>50</sub> - autres organismes aquatiques [1]	0,9 mg/l (Cyprinodon variegatus)
EC <sub>50</sub> - crustacés [1]	0,011 mg/l (Daphnia Magna)
EC <sub>50</sub> 72 h - algues [1]	> 0,13 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC chronique (crustacés)	0,013 mg/l (Daphnia magna à 21 jours)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>RIDEX PLUS MTF 75W-80 GL-5</b>	
Persistance et dégradabilité	Il n'est pas soluble dans l'eau et n'est donc que très peu biodégradable.

<b>Polysulphides, di-tert-Bu (68937-96-2)</b>	
Biodégradation	13 % au TG de l'OCDE à 28 jours

<b>Reaction products of bis(4-methylpentan-2-yl)dithiophosphoric acid with phosphorus oxide, propylene oxide and amines, C12-14-alkyl (branched)</b>	
BOD (% de la DBO)	3,6 % ThOD (28 jours) sédiments inhérents
Biodégradation	7,4 % Sturm (28 jours) OCDE TG 301B

<b>(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines (1213789-63-9)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Polysulphides, di-tert-Bu (68937-96-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log K <sub>ow</sub> )	6

<b>(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines (1213789-63-9)</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	> 500

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

**12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**12.7. Autres effets indésirables**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Informations supplémentaires	Éliminer les déchets en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.
------------------------------	---

**SECTION 14 : Informations sur les transports**

Conformément à ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

**14.5. Risques environnementaux**

Dangereux pour l'environnement	Non
Polluant marin	Non
Information sur la commande	Aucune information supplémentaire n'est disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

**14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur**

Transport terrestre	Transport maritime	Transport aérien	Transport fluvial	Transport ferroviaire
Pas de données disponibles				

**14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**

Non applicable.

**SECTION 15 : Informations réglementaires**
**15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange**
**15.1.1. Règlements de l'UE**
**Annexe XVII de REACH (liste de restrictions)**

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XVII de REACH (conditions de restriction).

**Annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)**

Ne contient pas de substance(s) répertoriée(s) dans l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation).

**Liste des substances candidates à REACH (SVHC)**

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates de REACH.

**Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)**

Ne contient aucune substance figurant sur la liste PIC (règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

**Règlement POP (polluants organiques persistants)**

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

**Règlement sur l'ozone (1005/2009)**

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

**Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)**

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (règlement UE 2019/1148 sur la mise sur le marché et l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

**Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)**

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

**15.1.2. Réglementations nationales**

Allemagne	
Classe de danger pour l'eau (WGK)	WGK 2, très dangereux pour l'eau (classification selon AwSV, annexe 1).
Classe de stockage (LGK, TRGS 510)	LGK 10-13 - Autres substances combustibles et non combustibles.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Allemagne</b>	
Liste des substances sensibilisantes (TRGS 907)	Contient des substances sensibilisantes selon TRGS 907.
Ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV)	Ne fait pas l'objet de l'ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV).
<b>Pays-Bas</b>	
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	Polysulphides, di-tert-Bu est répertorié
SZW-lijst van mutagene stoffen	Polysulphides, di-tert-Bu est répertorié
SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Borstvoeding	Aucun des composants n'est répertorié
SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Vruchtbaarheid	Aucun des composants n'est répertorié
SZW-lijst van reprotoxische stoffen - Ontwikkeling	Aucun des composants n'est répertorié
<b>Danemark</b>	
Réglementation nationale danoise	Les femmes enceintes ou allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit.
<b>Suisse</b>	
Classe de stockage (LK)	LK 10/12 - Liquides

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

## SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements			
Section	Article changé	Changer	Commentaires
	Date de révision	Modifié	
	Remplace	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/information sur les ingrédients	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
15.1	Classe de stockage (LGK, TRGS 510)	Ajouté	
15.1	Classe de danger pour l'eau (WGK)	Ajouté	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Abréviations et acronymes :</b>	
ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
TLV	Seuil Valeur limite
ASTM	Société américaine pour les essais et les matériaux
ADR	Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
ADNR	Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
IMDG	Marchandises dangereuses maritimes internationales
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IATA	Association internationale du transport aérien
STEL	Limite d'exposition à court terme
LD <sub>50</sub>	Dose létale médiane
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
EC <sub>50</sub>	Concentration effective médiane

**Autres informations :**

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Cependant, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent échapper à notre connaissance. Pour cette raison et d'autres encore, nous n'assumons pas de responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense découlant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit. Cette fiche de données de sécurité a été préparée et ne doit être utilisée que pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, ces informations de la fiche de données de sécurité peuvent ne pas être applicables.

<b>Texte intégral des mentions H et EUH :</b>	
Acute Tox. 4 (Oral)	Acute toxicity (orale), catégorie 4.
Aquatic Acute 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1	Risque d'aspiration, catégorie 1.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Texte intégral des mentions H et EUH :</b>	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
H372	Cause des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
Skin Corr. 1B	Corrosion/irritation de la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B.
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B.
STOT RE 1	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 1.
STOT RE 2	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2.
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité (FDS), UE**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une propriété spécifique du produit.